Accusé de réception en préfecture
049-200071553-20230316-DELCC-2023-35A-CC
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

LOIRE LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE
1 rue Adrien Meslier - CS 80083
49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

Réunion du Conseil de Communauté du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 10 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean-Christophe	CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NORMANDIN Dominique
BAINVEL Marc	COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	PETIT Didier
BAUDONNIERE Joëlle	DAVIAU Nelly	LEGENDRE Jean-Claude	POISSONNEAU William
BAZIN Patrice	FOREST Dominique	LEHEE Stephen	ROULET Jean-Louis
BELLEUT Sandrine	GALLARD Thierry	LEVEQUE Valérie	ROUSSEAU Emmanuelle
BENETTA Nicolas	GENEVOIS Jacques	LUSSON Jocelyne	RUILLARD Valérie
BERLAND Yves	GUILLET Priscille	MAILLART Philippe	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	KASZYNSKI Jean-Luc	MERCIER Jean-Marc	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAROCHE Florence	MERIC Dominique	VAULERIN Hugues
CESBRON Philippe	LAVENET Vincent	MONNIER Marie-Madeleine	

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BOET François	LEVEQUE Valérie	MICHAUD Michelle	LE BARS Jean-Yves
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile	MOREAU Anne	MONNIER Marie-Madeleine
JOUIN-LEGAGNEUX Carole	LEGENDRE Jean-Claude	PEZOT Rémi	BELLEUT Sandrine
MEUNIER Flavien	BAUDONNIERE Joëlle		

Etaient absents et excusés :

CESBRON Delphine	GAILLARD Aurélia	NOYER Robert	ROBÉ PIERRE
CHRÉTIEN Florence	MARTIN Maryvonne	PERRAY Manuel	

Assistait également à la réunion : DELOURMEL Géraldine – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	10 mars 2023
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	39
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	46 (dont 7 pouvoirs)
Date d'affichage :	24 mars 2023
Secrétaire de séance :	ROULET Jean-Louis

DELCC-2023-03-35 - DAF - FINANCES - Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2023

DELCC-2023-03-35 - DAF - FINANCES - Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2023

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023.

Deux orientations majeures ont marqué le débat d'orientations budgétaires du 2 mars 2023 :

- Le vote du produit de taxe GEMAPI arrêté à 700 000 €
- Le remboursement anticipé d'emprunts sur les budgets principal et actions économiques, ce dernier bénéficiant d'une subvention d'équipement de 480 k€ du budget principal pour réaliser ce remboursement

Les autres orientations issues du débat qui s'est tenu le 2 mars 2023 ont été reprises et notamment :

- Conduire les réflexions stratégiques sur la transition écologique et l'aménagement du territoire (SCOT/PLUi/ PLH...)
- Elaborer l'Acte 2 du projet de territoire, lequel se traduira comptablement à compter de l'exercice 2024
- Poursuivre les investissements : Voirie, liaisons douces, sites techniques, matériels, Gemapi, TAGV, structures petite enfance, siège unique
- Mener les études permettant d'élaborer les PPI/PPF (voirie, bâtiments...)
- Stabiliser l'organisation des services communautaires pour être en cohérence avec le projet politique avec l'achèvement des études en cours et la mise en œuvre de plans d'actions

Les évolutions les plus notables des dépenses de fonctionnement concernent :

- Les ressources humaines : +850 k€ dont la moitié environ (420 k€) concerne l'évolution en année pleine des postes créés en 2022 et 200 k€ de postes nouveaux sur 2023 (1 poste assainissement collectif, 1 poste communication, 1 technicien au bureau d'étude voirie, 1 poste régie voirie, archives).
- Voirie (500 k€) : étude diagnostic et programmation, règlement voirie, ouvrages d'arts, augmentation des carburants, prestations balayage, élagage
- Mise en œuvre de la stratégie de communication (+108k€)
- Participation au déficit de la piscine de Rochefort : 40 k€ fixe sur la période 2023/2026
- Augmentation de la subvention au Village d'artistes : +14,5 k€
- Subvention au budget annexe actions éco =350 k€ soit +100 k€ par rapport à 2022
- Baisse des charges de petites enfance (-270 k€) avec la perception directe du bonus territoire par les structures gestionnaires (baisse des recettes de subventions)
- Dé-transfert des équipements sportifs (baisse des recettes d'AC)

En investissement, il est prévu, entre autres :

- Près de 8 M€ d'aménagement de voirie
- Plus de 2 M€ de renouvellement de matériel voirie et services communs
- Près de 4 M€ de travaux sur les centres techniques
- Environ 500 k€ au titre de la transition écologique et de l'aménagement du territoire (études : liaisons cyclables, PLH, Zones humides, atlas de la biodiversité, aides à la rénovation énergétique et à l'acquisition de VAE)
- Plus de 3 M€ de travaux de création ou rénovation de bâtiments communautaires : crèches, TAGV,
- Plus d'1M€ d'études structurantes : eaux pluviales, schéma directeur bâtiment, étude siège unique
- 550 k€ de travaux sur les digues

Il est inscrit en recette d'investissement la vente des logements de Champ sur Layon pour 630 k€ ainsi que la régularisation de la vente d'un bâtiment au syndicat LAL pour 170 k€ soit 800 k€ au total.

Ce budget prévisionnel dégagerait une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de plus de 2,5 M€ (+700 k€ par rapport aux prévisions 2022), soit un taux de 12,55 % corrigé du poids des services communs et du produit de la redevance incitative.

Le budget principal pour l'exercice 2023, est équilibré en dépenses et en recettes :

- 40 731 180,85 € en fonctionnement (+2 % pour les dépenses réelles par rapport au BP 2022 après corrections).

- 25 158 860,64 € en investissement soit **+ 20 %** par rapport au BP 2022 (dépenses réelles).

Ce budget reprend les reports de dépenses et de recettes consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice 2022.

Il vous est proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement (crédits inscrits non contraints par la répartition par chapitre, mais en cas de besoin complémentaire de financement nécessité de décision modificative, car il ne peut y avoir transfert de crédits d'une opération à l'autre).

Le budget est joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU les statuts de la CCLLA ;

VU la délibération n°DELCC-2023-03-24 relative à l'affectation des résultats ;

VU le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 2 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail finances en date du 8 mars 2023 ;

CONSIDERANT l' état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés et transmis en pièce jointe annexée à la note de synthèse du présent conseil ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget principal pour l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :

- **En section de fonctionnement pour : 40 731 180,85 €**

	SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2023
CHAPITRE	DEPENSES	40 731 180,85
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 333 573,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 249 201,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR/AC)	6 075 089,00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 000 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 123 828,81
042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS	1 871 839,64
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 931 240,40
66	CHARGES FINANCIERES	123 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 500,00
68	PROVISIONS	6 909,00

CHAPITRE	RECETTES	40 731 180,85
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	10 380 797,52
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	111 024,00
70	PRESTATIONS DE SERVICES	5 256 791,00
73	IMPOTS ET TAXES	19 777 689,78
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 920 166,50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 083,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	62 550,00
042	Op. d'ordre entre section	112 078,40

- **En section d'investissement pour : 25 158 860,64 €**

Opérations	Reports de dépenses	Crédits nouveaux dépenses	Reports de recettes	Crédits nouveaux recettes
540 – Musée de la Vigne et du vin		2 000,00		
915 – Tourisme	693,94	150 100,00	88 228,00	89 325,00
941 – Habitat/Aménagement	28 650,00	613 912,00		251 087,00
920 – Gens du Voyage	81 689,31	1 013 500,00		128 000,00
944 – GEMAPI/Environnement	17 259,00	1 349 483,00	166 542,50	526 000,00
947 – Petite Enfance	48 611,05	1 625 130,00		743 466,00
960 – Sport	16 957,00	300 000,00	249 124,00	
970 – Culture	21 282,21	38 570,00	4 980,00	
939 – Fonds de concours	107 037,00			
901 – Matériels administratifs et divers matériels	13 616,15	774 900,00	168 172,60	
902 – Bâtiments sièges	221 673,08	1 070 670,33		40 000,00
904 – matériels de voirie et MOE	686 315,77	841 744,52		202 401,67
91001 – Voirie Aubigné		79 797,56		7 380,07
91002 – Voirie Beaulieu	41 924,10	377 861,46		92 250,92
91003 – Voirie Bellevigne	1 038,65	338 567,93	87 701,41	129 151,29

91004 – Voirie Blaison St Sulpice	17 911,98	826 573,57	274 433,40	43 487,08
91005- Voirie Brissac Loire Aubance	31 757,84	1 114 071,80	326 981,25	439 706,64
91006 – Voirie Chalonnes	5 356,44	422 632,64	303 596,75	175 900,37
91007 – Voirie Champtocé		106 437,43		32 287,82
91008 – Voirie Chaudefonds		116 113,74	20 749,02	36 900,37
91009 – Voirie Denée	12 009,54	89 794,71		27 675,28
91010 – Voirie Les Garennes		433 479,71	126 962,18	198 550,55
91011 – Voirie Mozé		98 459,14	81 225,40	55 350,55
91012 – Voirie La Possonnière	1 896,00	198 190,24		36 881,92
91013 – Voirie Rochefort	8 355,86	246 367,53	77 563,00	59 963,10
91014 – Voirie St Georges	16 128,23	325 228,46	23 280,53	84 155,90
91015 – Voirie St Germain	9 701,52	60 471,67	17 800,00	17 070,85
91016 – Voirie St Jean de la Croix		25 153,07		922,51
91017 – Voirie Saint Melaine	15 951,04	894 311,52	80 225,00	216 273,92
91018 – Voirie Terranjou	1 985,50	705 630,84	96 992,42	130 499,65
91019 – Voirie Val du Layon	60 080,61	504 616,90	47 600,00	97 787,45
95001 – Secteur 1	1 957 305,44	607 926,66	397 580,00	141 449,00
95002 – Secteur 2	111 914,13	109 827,94		100 326,00
95003 – Secteur 3	218 940,97	1 513 369,25		480 130,00
95004 – Secteur 4	37 208,71	218 096,88	509 371,00	135 644,00
95005 – Secteur 5	123 328,84	202 164,52		150 000,00
OPFI (solde, dépenses imprévues, emprunts, participation, compte de tiers)	613 074,86	3 234 050,85	931 681,25	16 208 046,02
TOTAL	25 158 860,64		25 158 860,64	

- VOTE le budget principal par nature et par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 17/03/2023

Le Président,

Marc SCHMITTER